

CONSIGNES AUX FAMILLES EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

Le PPMS a pour objectif d'assurer la protection des élèves et prévoit, selon la nature des risques (majeur (inondation), attentat intrusion, incendie) :

- > la mise à l'abri ou le confinement des élèves
- > l'évacuation des élèves



Dans le cas d'une alerte PPMS, pour votre sécurité, ne venez pas récupérer votre enfant au collège. Ils sont pris en charge et mis en sécurité par la communauté éducative. Vous mettriez en danger votre propre sécurité et celle de votre enfant, ou celle des autres élèves. Votre présence ne pourrait qu'être source de gêne et de perturbation pour les services de secours.

NE CONTACTEZ PAS LE COLLEGE, C'EST LE COLLEGE QUI VOUS CONTACTERA.

Pour cela, il est important que nous puissions toujours vous joindre, pensez à nous transmettre tout changement de numéro de téléphone portable.

Nous sommes équipés d'un téléphone satellite en cas de panne majeure.

Mon enfant prend les transports scolaires :

OUI NON

Nom et prénom de l'élève : Niveau de classe :

La commune de départ :

En cas de garde alternée, autre commune de départ :